

12.000 € d'amende requis pour avoir qualifié Macron « d'ordure »

écrit par Maxime | 30 mars 2023





Le parquet requiert 12.000 € d'amende contre une utilisatrice de Facebook qui a qualifié Macron « d'ordure » sur sa page personnelle.

Celle-ci a dû être dénoncée par un « ami » – le genre de ceux avec qui on n'a plus besoin d'ennemis – tant on sait que le terme est galvaudé sur le réseau social...

<https://www.ladepeche.fr/2023/03/29/une-quinquenaire-risque-12-000-eur-damende-pour-avoir-traite-macron-dordure-sur-facebook-11097921.php>

Le fait est rapporté par « la Dépêche », qui précise qu'il s'agit d'une « quinquagénaire ».

Oui, et alors ? On ne voit pas trop l'utilité de le préciser. Serait-ce insinuer qu'on aurait pardonné le « dérapage » à un jeune mais pas à une femme mûre ?

Car pour la bien-pensance, c'est un dérapage. Pourtant, il ne s'agit que d'une métaphore pour signifier un profond désaccord avec les valeurs portées par la politique de Macron.

Interpellée chez elle, placée en garde à vue, suite à une plainte de la sous-préfecture, apparemment celle de Saint-Omer dans le Pas-de-Calais puisque l'enquête est menée par le parquet de cette ville...

Possible que ce soit le sous-préfet en personne qui chasse les opposants sur Facebook pour les traîner en justice... On s'ennuie à St-Omer, ou on espère une promotion ?

« Cette femme née en 1966 a été interpellée chez elle ce vendredi 24 mars et placée en garde à vue, suite à une plainte déposée par la sous-préfecture, pour « outrage à personne dépositaire de l'autorité publique » et « injure au président de la République »

<https://www.ladepeche.fr/2023/03/29/une-quinquagenaire-risque-12-000-eur-damende-pour-avoir-traite-macron-dordure-sur-facebook-11097921.php>

Lui ont-ils mis des menottes ?

Le message avait été posté « le 21 mars, soit la veille de l'interview d'Emmanuel Macron au JT de 13H de TF1 et France 2 sur la réforme des retraites. Elle écrivait : « *L'ordure va vous parler demain à 13h00, pour les gens qui ne sont rien* ».

8 jours pour instruire la plainte et interpellé la

militante...

Très inquiétant recul de la liberté d'expression !

Le procureur de Saint-Omer, Mehdi Benbouzid, a tenu à rassurer : « pas de prison » requise.

Les médias ne semblent pas trouver intéressant de préciser l'orientation politique de la femme interpellée : plutôt Marine ou Mélenchon ?

Cela aurait été plus intéressant que de savoir son âge...

« On veut faire de moi un exemple », a déploré cette femme auprès du quotidien [La Voix du Nord](#), évoquant de très nombreuses insultes proférées sur les réseaux sociaux à l'encontre d'Emmanuel Macron ».

Rappelons quand même que Macron a régulièrement insulté les gens en désaccord avec lui, par exemple son adversaire Marine le Pen lors du débat du second tour en 2017 où il l'a qualifiée de « parasite ».

https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/05/04/macron-le-pen-un-debat-brutal-desordonne-qui-laissera-des-traces_5121930_4854003.html

Je ne sais pas s'il est plus souhaitable d'être un parasite qu'être une ordure, les deux ayant vocation à être éliminés...

Le sous-préfet doit espérer une récompense pour avoir ainsi agi avec tant de zèle... Bientôt ministre ?